



peut être considérée comme contractuelle ; elle peut varier en fonction de circonstances locales et/ou événements survenant chez l'un de nos partenaires aux USA et en Asie. Elle a toujours été néanmoins respectée jusqu'à ce jour.

Ce montant ne comprend pas

1. Les frais d'obtention de visas (USA, Chine, Vietnam et Hong Kong (si besoin))
2. Les dépenses personnelles
3. Les frais de séjour des 4 jours de « découverte du Vietnam » (3 nuits d'hôtel à leur charge et le transport) en fin de programme et avant le retour à Paris ; ceci étant considéré comme les vacances du semestre.

2/7

Ce montant de 7 500 euros est à régler selon les modalités suivantes

Une partie de la somme est à régler au moment :

1. L'inscription : 3750EUR
2. Versement N°2 sera encaissé le 15 Février 2016: 3750 EUR

Le règlement doit se faire par chèque à l'ordre de « ICD » et tous les chèques doivent être déposés en même temps que le dossier. Les dates d'encaissement sont comme indiquées ci-dessus.

Je considère le S.M.I comme partie intégrante de ma scolarité et soumis ainsi aux mêmes règlements pédagogiques et obligations de paiement et de recouvrement que les frais de l'année scolaire en cours ; en particulier pour la caution solidaire de paiement. Je reconnais, que le Groupe IGS et l'ICD, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'événements majeurs, indépendants de leur volonté et en tous cas de leur organisation ; sont classés événements majeurs les changements d'horaires des avions du fait de grèves ou d'intempérie, les cas de force majeure naturels, les crises sanitaires nécessitant des changements de programme ou tout autre événement international perturbant le cours normal du programme ; dans tous ces cas, le directeur du programme SMI mettra tout en œuvre pour tenir informée ma famille et pour résoudre à son niveau ces difficultés avec le seul souci de ma sécurité et de la bonne continuation du programme.

Fait à Paris, pour valoir et servir ce que de droit, le 20/10/15

Signatures obligatoires de l'étudiant et de ses parents ou représentants :

ATTENTION:

Dossier complet et chèque d'inscription à déposer ou à renvoyer au bureau de M. Serge GUARINO avant le 30 Octobre 2016. Sans le dossier complet – donc tous les documents – votre inscription ne pourra être validée pour le SMI 2016.